

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20180409_03

Séance du 9 avril 2018

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Votants : 14

Date de la convocation :
3 avril 2018

**Date d'affichage
du compte rendu :**
16 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (pouvoir donné à Claudine QUATREPOINT), Nelly GIROD (pouvoir donné à Michaël FUMEY), Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux communaux des taxes locales

M. le Maire présente les taux moyens pondérés actuels notifiés sur l'état FDL n°1259 :

- Taxe d'habitation 5,43 %
- Taxe foncière (bâti)..... 9,10 %
- Taxe foncière (non bâti)..... 23,67 %
- Produit fiscal attendu..... 217 728 €

La réflexion se poursuit sur la perspective d'une augmentation des impôts initiée lors des deux derniers conseils municipaux.

Le conseil municipal après un long débat s'oriente sur une possibilité d'augmenter les taux d'imposition de manière dissociée, en convenant d'un impact limité en moyenne à 20 € d'impôts locaux supplémentaires pour les foyers non dégrevés.

Par 10 voix pour, 3 contre et 1 abstention, les taux communaux suivants sont votés :

- Taxe d'habitation **5,97 %**
- Taxe foncière (bâti)..... **9,24 %**
- Taxe foncière (non bâti)..... **24,85 %**
- Produit fiscal attendu.....227 792 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE